

Procès-verbal de police Champêtre

Le six août mil huit cent soixante huit et le sept août nous François Marie Devaux Gardes Champêtre de la Commune de Montanges certifions qu'une rumeur publique nous étant parvenue que l'on avait maroqué des pommes de terre au lieu dit au fontaine finage Van bas terrain de la Commune de Montanges, nous nous sommes fait attester la vérité du fait par le Sieur Romard André, fils de Jean Baptiste Cultivateur à Montanges, qui nous a affirmé avoir vu et reconnu la nommée Marmillont, antetmette, femme de Devaux Antoine Cultivateur à Montanges que le mercredi cinq du courant vers les cinq heures du soir arrosait des pommes de terre dans les champs des Sieurs Guillaume Agère et Gras ex maire et autre de Montanges. La dite Marmillont a quitté les champs après avoir arrosé environ un plein panier de pommes de terre. — en foi de quoi nous avons rédigé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit. à Montanges le huit août, au que Et Devaux François devant nous Maire de la Commune de Montanges Canton de Chatillon de M^e, arrondissement de Nantes Déjà assistant de l'air et Compagnon le Sieur Devaux François Maire Gardes Champêtre de la Commune lequel après avoir entendu la lecture du présent verbal que nous lui avons fait, l'a affirmé, vérifié, vu et visité, et a signé avec nous.

Et Montanges le huit août mil huit cent soixante huit à un heure du soir. — Le Maire

Devaux François



8 août 1868 : Procès-verbal du garde champêtre Devaux pour maraudage de récolte :

« Nous, François Marie Devaux, garde champêtre certifions qu'une rumeur publique nous étant parvenue qu'on avait maraudé des pommes de terre au lieu-dit « En fontaine », finage d'en bas. Nous nous sommes fait attestés la vérité du fait par le sieur André Romand, fils de Jean Baptiste Romand, cultivateur à Montanges qui nous a affirmé avoir vu et reconnu la nommée Mermillon Anthelmette, femme de Antoine Devaux, le mercredi 5 août vers les cinq heures du soir arrachait des pommes de terre dans le champ du sieur André Villerme et Gras, ex maire de Montanges.

La dite Mermillon a quitté le champ après avoir arraché un plein panier de pommes de terre. En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal. »

Le tribunal de Nantua a condamné la dite Mermillon à deux francs d'amende plus les frais du tribunal.

Devaux Jean Antoine. Né à Montanges le 11 janvier 1823. Fils de Jean Marie Devaux, décédé le 26 mars 1874 et de Pierrette Berrod décédée à Montanges le 11 février 1851.

Mariage à Montanges le 28 avril 1857 avec **Marie Anthelmette Mermillon**, née à Montanges le 17 mars 1833, fille de Joseph Marie et de Louise Françoise Reygrobellet. Cultivateur Montanges il se fait délivré le 1 septembre 1844 par la mairie un carnet de compagnon ouvrier peigneur de chanvre.

Décès des époux à Montanges : Lui le 1 novembre 1901 et Elle le 15 avril 1880.

Devaux François Marie. Menuisier à Montanges puis Garde Champêtre.

Né à Montanges le 10 février 1812, fils de Louis Etienne et de Rochoaix Jeanne Marie.

Mariage à Evuaz le 26 octobre 1842 avec Marie Victorine Guichon, née le 22.12.1816 à Evuaz, fille de Jacques Xavier et de Marie Catherine Grenard.

-Décédée à Montanges le 15.09.1883.

-Décédé à l'âge de 76 ans à Montanges le 11 avril 1888.

Veuf à son décès. Décédé à son domicile de Montanges.

Suivant la déclaration faite par Antoine son neveu et Désiré Devaux, son petit neveu

Leur fille :

Marie Elisa Devaux. Née à Montanges le 25.05.1844.

-Le 30 avril 1853, le maire de Montanges signale à la sous-préfecture que le garde champêtre en place Jacques Berrod n'a répondu que faiblement à ce que la population devait s'attendre de son zèle et de son activité et qu'il présente pour le remplacer le sieur François Marie Devaux, cultivateur âgé de 47 ans.

-Le 25 mai 1853, le sous-préfet demande au nouveau garde de se rendre auprès du juge de paix du canton afin de prêter serment comme le précise la loi :

« Je jure de bien et fidèlement remplir mes devoirs et de dénoncer à qui de droit toutes les contraventions qui viendraient à ma connaissance. Je jure également obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur. » Son traitement annuel est fixé à cent francs.

-8 février 1857 : Le garde champêtre François Marie Devaux ayant donné sa démission ses fonctions sont de nouveau confiées pour cent francs de traitement par an à Berrod André Marie, déjà garde forestier.

Son frère :

Devaux Louis Joseph. Apprêteur de tuiles à Lyon.

Né à Montanges le 3.05.1808.

Décédé à l'hôpital de l'Hôtel Dieu de Lyon le 31.05.1875.

Demeurant 24 rue Montgolfier.

Transcrit à la Mairie de Montanges le 2 juillet 1875 par François Chalon, Maire de Montanges.